

DY3 IMPORTS SPRL

SIEGE SOCIAL : AVENUE EMILE VERHAEREN, 120 – 1030 BRUXELLES

B.C.E. : 0658.800.838.

E-Mail. : info@c-de-c.be

Téléphone : 0472343290

« C. » est l'enseigne commerciale de DY3 IMPORTS SPRL.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes, achats, livraisons des produits et/ou services et autres opérations généralement quelconques faites par/auprès de DY3 IMPORTS SPRL, en ce compris toutes prestations de fournitures et de services accessoires. Seules sont applicables les conditions générales de vente en vigueur au moment où l'opération est conclue. Les présentes conditions générales de vente sont, le cas échéant, complétées par les conditions particulières spécifiées entre les parties. En cas de divergences ou d'incohérences entre les conditions générales et les conditions particulières, ces dernières prévalent sur les présentes conditions générales.

1.2. Le Client est défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire ou un consommateur au sens de l'article I.1, 2° du Code de droit économique et marquant son accord sur le bon de commande, offre ou contrat de services émis par DY3 IMPORTS SPRL.

1.3. Les présentes conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation expresse et écrite de DY3 IMPORTS SPRL, toutes les conditions générales et particulières d'achat ou autres qui pourraient être revendiquées par le Client. Le seul fait de traiter avec DY3 IMPORTS SPRL implique de la part du Client son acceptation des présentes conditions générales de vente et la renonciation à ses propres conditions générales, s'il en existe, lesquelles ne seront en aucun cas opposables à DY3 IMPORTS SPRL. Au cas où les conditions générales du Client contiendraient une clause similaire à la présente, seules les présentes conditions générales de vente prévaudront.

1.4. Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne sera admise sans confirmation expresse et écrite de DY3 IMPORTS SPRL.

1.5. Sauf preuve du contraire, le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales. Les présentes conditions de vente, auxquelles se réfère chaque bon de commande, sont considérées comme définitives et acceptées inconditionnellement par le Client dès la signature du bon de commande.

1.6. En cas de contrat conclu par voie électronique, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales lorsqu'il coche la case « j'ai pris connaissance et accepte les conditions générales de vente de la société DY3 IMPORTS SPRL ». Les présentes conditions générales peuvent être téléchargées sur l'ordinateur de l'utilisateur ou imprimées.

1.7. La nullité de l'une des dispositions des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des autres clauses. En outre, la nullité d'une partie d'une des clauses du contrat de vente ou des conditions générales n'affectera pas la partie de la disposition qui ne serait pas non valide ou contraire à une disposition impérative. Dans de telles hypothèses, les parties négocieront de bonne foi le

remplacement de la clause ou de la partie de clause affectée de nullité, par une clause valide et légale, de nature à atteindre autant que possible le but et l'intention de la clause initiale

ARTICLE 2. FORMATION DU CONTRAT DE VENTE

2.1. L'acceptation de l'offre, traduite par la signature du Client vaut contrat.

Le tarif indiqué dans l'offre reste valable pour une durée de trente (30) jours suivant sa date d'émission, sauf stipulation contraire.

DY3 IMPORTS SPRL n'est liée par une demande de prestation que si le Client marque son accord sur l'offre de service qui lui a été adressée.

Toute annulation ou modification de commande ou du contrat par le Client doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de DY3 IMPORTS SPRL.

2.2. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, la commande intervient en remplissant de manière claire, complète et exacte, selon les étapes décrites, les champs obligatoires du formulaire de commande en ligne. Le contrat conclu est archivé par le vendeur et n'est pas accessible par le Client à l'exception de ce qui est prévu par l'article 14 des présentes conditions générales.

Un processus est utilisé afin d'identifier et de corriger les erreurs commises lors de la saisie.

ARTICLE 3 : PRIX ET PAIEMENT

3.1. Tous les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, sauf indication contraire, et sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la signature par le Client du bon de commande. Les prix des produits ne comprennent pas les frais de transport, frais de livraison et autres frais supplémentaires, sauf stipulation contraire.

3.2. Contrats conclus à distance :

Pour les contrats conclus à distance, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client. DY3 IMPORTS SPRL ne sera pas tenue de procéder à la livraison des produits commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité (prix TTC et frais de livraison).

Le règlement des achats s'effectue en Euros par cartes bancaires via un système de paiement sécurisé, ou encore par virement sur le compte bancaire de DY3 IMPORTS SPRL aux références suivantes :

COMPTE: DY3 IMPORTS
IBAN: BE61 3631 6308 3817
SWIFT: BBRUBEBB

Les cartes suivantes sont acceptées pour le paiement en ligne :

MasterCard, Visa, American Express, Discover

La sécurité des données et du processus de paiement est assurée par l'utilisation du protocole SSL Secure Shopping.

3.3. Autres contrats :

Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables au comptant et en euros par virement bancaire sur le compte de DY3 IMPORTS SPRL ou par paiement via un terminal bancontact/visa. Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée par courrier au siège social de DY3 IMPORTS SPRL ou par courriel à l'adresse info@c-de-c.be au plus tard dans les huit jours de sa réception à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.

Sauf dérogation expresse, un paiement total de la facture est exigé lors de la conclusion du contrat de vente. Si la totalité du prix de vente n'est pas réglé lors de la conclusion du contrat de vente, DY3 IMPORTS SPRL se réserve le droit d'exiger la constitution, à son choix, de garanties complémentaires, telles que notamment, la remise d'un chèque certifié bancaire ou la constitution d'une garantie bancaire.

Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts pouvant être réclamés par DY3 IMPORTS SPRL, de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité d'un taux d'intérêts de 10 % l'an. En outre, toute facture impayée à la date d'échéance entraînera la débiton, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 10 % de la somme en principal, intérêts et frais avec un montant minimum de 75 EUR.

Lorsque le prix n'a pas été payé en totalité à la date d'échéance de la facture, DY3 IMPORTS SPRL peut résilier le contrat (sans préjudice d'autres possibilités selon le droit commun). Le cas échéant, DY3 IMPORTS SPRL sera en droit de recouvrer la possession des produits visés par la facture impayée, immédiatement, de plein droit et sans préavis. La partie du prix qui aura déjà été payée sera remboursée au Client, après déduction des intérêts et de l'indemnité forfaitaire visés ci-dessus et de tous les frais liés à la défaillance du Client (tels que les frais de transport nécessaires pour la reprise de possession du produit).

Dans l'hypothèse où des termes de paiement sont accordés au Client, le défaut de paiement d'un seul terme à son échéance, même si ce défaut est partiel, rendra immédiatement exigible et sans mise en demeure préalable le solde restant dû. En outre, DY3 IMPORTS SPRL se réserve également le droit de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'au complet règlement des montants dus.

Dans l'hypothèse où le contrat de vente a été conclu par plusieurs Clients, ceux-ci sont tenus solidairement et indivisiblement à l'égard de DY3 IMPORTS SPRL.

ARTICLE 4. LIVRAISON

4.1. Les livraisons s'effectuent à l'établissement de DY3 IMPORTS SPRL ou à une autre adresse en Belgique fixée d'un commun accord entre le Client et DY3 IMPORTS.

4.2. Lorsque la livraison a lieu à l'établissement de DY3 IMPORTS SPRL, celle-ci est effectuée soit par remise directe au Client, soit par simple avis de mise à disposition dans les locaux de DY3 IMPORTS SPRL. À défaut d'avoir enlevé la marchandise dans les 48 heures de l'avis donné par simple lettre lui annonçant la mise à disposition du produit, le Client en supportera les frais d'entreposage soit dans les locaux de DY3 IMPORTS SPRL, soit chez le tiers où il aura été transporté si DY3 IMPORTS SPRL estime devoir l'entreposer hors de ses locaux et dans ce cas ces frais seront majorés des frais de transport occasionnés par cette décision.

4.3. Si la livraison du produit est convenue ailleurs que dans l'établissement de DY3 IMPORTS SPRL, le transport et les autres frais de livraison ne sont pas réputés être inclus dans le prix, sauf stipulation contraire dans le bon de commande. Ce transport supplémentaire et tous les autres frais de livraison

seront supportés par le Client. Ce dernier sera averti préalablement à la conclusion du contrat du coût de la livraison. Celle-ci ne pourra se faire qu'en Belgique.

4.4. Le transport à partir des locaux de DY3 IMPORTS SPRL se fait toujours aux risques du Client dès la prise en possession du bien et, à défaut, dès que celui-ci est mis à sa disposition, même si DY3 IMPORTS SPRL consent à acheminer ou à faire acheminer la marchandise par un transporteur désigné par ses soins ou par le Client et nonobstant le paiement ou le remboursement de ces frais d'expédition. Le Client est tenu de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs. Ce paragraphe n'est pas applicable pour le Client agissant à des fins non-professionnelles, auquel cas le transfert des risques a lieu conformément à l'article VI.44 du Code de droit économique, à savoir au moment de la prise de possession effective du produit par le Client. Cependant, si le Client a choisi lui-même le transporteur, le risque sera transféré au Client dès le moment de la livraison par DY3 IMPORTS SPRL à ce transporteur. Dès ce moment, DY3 IMPORTS SPRL sera libéré de toute responsabilité quant à tout dommage ou perte du produit.

4.5. Nonobstant l'article VI.43 §1 du Code de droit économique, les parties déterminent librement, d'un commun accord, la date de livraison prévue. À cet égard, les parties reconnaissent que la date de livraison n'est pas essentielle et n'est fournie qu'à titre indicatif. DY3 IMPORTS SPRL ne peut dès lors être tenu responsable des dommages causés par un retard de livraison. Lorsque le produit n'est pas livré dans le délai prévu, le Client enjoint, conformément à l'article VI.43 §2 du Code de droit économique, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire adapté aux circonstances. Un tel délai doit notamment prendre en compte le temps de livraison mentionné par le fournisseur à DY3 IMPORTS SPRL. Si aucune livraison n'est effectuée dans ce délai supplémentaire, le Client sera autorisé à résilier le contrat. En cas de résiliation par le Client, DY3 IMPORTS SPRL devra rembourser au Client toutes les sommes déjà versées par ce dernier.

4.6. En toutes hypothèses, DY3 IMPORTS SPRL est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison, notamment : - dans les hypothèses où l'exécution de ses obligations se trouve empêchée par une cause étrangère, comme prévu à l'article 10 ; - du fait du tiers chargé du transport ; - si des changements quelconques sont apportés après la conclusion du contrat ; - si les conditions de paiement ne sont pas observées par le Client.

4.7. La livraison des produits se fait dans la limite des stocks disponibles. DY3 IMPORTS SPRL peut refuser de livrer ses produits en fonction de la disponibilité et de la suffisance de ses stocks, ou pour autre motif légitime. DY3 IMPORTS SPRL a également le droit d'effectuer des livraisons partielles. En cas d'indisponibilité du produit commandé, le Client en sera informé dans les meilleurs délais et aura la faculté de résilier le contrat. En cas de résiliation par le Client, DY3 IMPORTS SPRL devra rembourser au Client toutes les sommes déjà versées par le Client. L'indisponibilité du produit n'engagera en aucune manière la responsabilité de DY3 IMPORTS SPRL et ne pourra ouvrir un droit à des dommages et intérêts au bénéfice du Client.

4.8. Tout changement d'adresse de livraison doit être notifié à l'autre partie par écrit. À défaut pour le Client de notifier ce changement 24 heures avant la livraison, les frais d'une éventuelle nouvelle expédition seront à son entière charge. Il en sera de même en cas de non-réception de la livraison à la date convenue.

ARTICLE 5. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés restent la propriété de DY3 IMPORTS SPRL jusqu'au complet paiement du prix et des accessoires, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles.

ARTICLE 6. GARANTIES ET RESPONSABILITE

6.1. Qualité des produits : DY3 IMPORTS SPRL s'engage à fournir des produits de qualité, acheminés en Belgique via un mode de transport sécurisé et adapté aux produits. DY3 IMPORTS SPRL décline toute responsabilité en cas de défaut, dans le produit ou dans le conditionnement d'origine.

6.2. Toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les produits livrés doit être notifiée à DY3 IMPORTS SPRL dans les 48 heures de la livraison des produits, soit par un courrier recommandé, soit par un courrier électronique avec preuve de la réception et de la lecture effective de celui-ci. La réception des produits par le Client ou ses préposés et ayants-droits a pour effet de couvrir tout vice apparent qui pouvait être constaté au moment de la livraison, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : la quantité, le millésime, l'identité du produit, les dégâts majeurs aux produits,...

6.3. Toute dénonciation d'un vice caché des produits livrés devra être notifiée à DY3 IMPORTS SPRL dans les sept jours de sa découverte ou à partir du moment où le Client aurait pu raisonnablement les découvrir. La notification de l'existence d'un vice caché doit également être faite par voie recommandée ou par courrier électronique avec accusé de réception et de lecture. DY3 IMPORTS SPRL Importation, promotion et distribution de spiritueux ADRESSE : AVENUE EMILE VERHAEREN, 120 – 1030 BRUXELLES M. : info@c-de-c.be B.C.E.: 0658.800.838. Toute action en justice relative aux vices cachés devra être introduite dans les trente jours courants à partir de la découverte des vices par le Client, ou à partir du moment où il aurait raisonnablement pu les découvrir, ou à partir du jour de l'échec des pourparlers en vue d'un arrangement amiable. DY3 IMPORTS SPRL n'assume en aucun cas l'éventuelle perte de qualité qui résulterait des causes inhérentes à la nature du produit (du fait notamment, mais pas exclusivement, du vieillissement normal du produit).

6.4. Les paragraphes 6.2. et 6.3. ne sont pas applicables au consommateur. Dans une telle situation les garanties fournies par DY3 IMPORTS SPRL est conforme aux articles 1641 à 1649 du Code civil aux articles 1649bis à 1649septies du Code civil. En toute hypothèse, le Client agissant à des fins non-professionnelles devra informer DY3 IMPORTS SPRL de l'existence du défaut dans les deux mois où il a constaté ce défaut, par voie recommandée ou par courrier électronique avec accusé de réception. DY3 n'assume en aucun cas l'éventuelle perte de qualité qui résulterait des causes inhérentes à la nature du produit (du fait notamment, mais pas exclusivement, du vieillissement normal).

6.5. Durant une période de deux ans à partir de la livraison des produits, la garantie fournie par DY3 IMPORTS SPRL se limite exclusivement, soit au remplacement des produits défectueux, soit à la restitution ou réduction du prix facturé, sans autre dédommagement d'aucune sorte, sans préjudice de l'application des articles 1641 à 1649septies pour les Clients agissant à des fins non-professionnelles. DY3 IMPORTS SPRL supporte les frais de remplacement du produit défectueux.

6.6. La responsabilité de DY3 est exclue en cas de dommage causé conjointement par un défaut des produits livrés et par la faute du Client ou d'une personne dont la Client est responsable.

6.7. La garantie expire après cette période de deux ans.

6.8. Le retour de marchandise ne sera accepté par DY3 IMPORTS SPRL que si le Client en a reçu préalablement l'autorisation.

6.9. Afin de pouvoir bénéficier de la garantie, le Client devra présenter sa facture d'achat et présenter la bouteille affectée d'un vice. Aucune garantie ne sera accordée sans preuve d'achat du produit vendu et sans dépôt de la bouteille et ce dans les temps impartis.

6.10. Sans préjudice de la loi relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, et sauf en cas de faute lourde ou en cas de dol, ou, sauf en cas de force majeure, du fait de toute inexécution d'une obligation consistant en une des prestations principales du contrat, et sauf lorsque des dispositions

impératives en matière de responsabilité ou d'ordre public en disposeraient autrement, DY3 IMPORTS SPRL ne peut être tenue de la réparation de quelque dommage ou perte que ce soit, à un bien mobilier ou immobilier ou à une personne, dont le dommage a été directement ou indirectement causé par un produit ou un service fourni par ou au nom de DY3 IMPORTS SPRL. La société ne peut en outre être tenue responsable de dommages imprévisibles. La responsabilité de DY3 IMPORTS SPRL ne peut pas non plus être engagée, tant à l'égard du Client que des tiers, de la perte et du dommage qui sont directement ou indirectement causés par une mauvaise utilisation des produits ou services fournis. À cet égard, DY3 IMPORTS SPRL invite ses Clients à prendre connaissance de l'information jointe au produit ou portée sur le produit ou son emballage (liste des ingrédients, date de péremption, conditions de conservation, etc.).

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité contractuelle et extracontractuelle de DY3 IMPORTS SPRL est dans tous les cas limitée au prix d'achat du produit ou des services en question.

ARTICLE 7. PRODUIT, DESCRIPTION ET PHOTOGRAPHIE

Les descriptions techniques et les photographies des produits proposés ont été établies avec le plus grand soin par des spécialistes et vérifiées par nos préposés. Toutefois les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel et sont fournies à titre indicatif de sorte que DY3 IMPORTS SPRL ne pourrait être tenue responsable en cas de changement de packaging effectué par le fabriquant.

ARTICLE 8. RÉSILIATION ET INEXÉCUTION CONTRACTUELLE

8.1. À l'exception de ce qui est prévu à l'article 9 des présentes conditions générales, en cas de résiliation unilatérale de toute vente par le Client, hors les circonstances prévues dans les présentes conditions générales de vente, celui-ci est redevable à DY3 IMPORTS SPRL, à titre d'indemnité de dédit, d'une somme égale à 30 % de la valeur hors TVA du prix de vente. Il est de même en cas de résiliation unilatérale par DY3 IMPORTS SPRL, hors les circonstances prévues par les présentes conditions générales de vente, pour les contrats de vente conclus avec un Client agissant à des fins non-professionnelles.

8.2. Sauf cas de force majeure, dans l'éventualité où DY3 IMPORTS SPRL resterait en défaut d'exécuter toute obligation de la convention causant préjudice à un Client agissant à des fins non-professionnelles, DY3 IMPORTS SPRL sera, après réception d'une mise en demeure à laquelle il n'a pas donné suite pendant quinze jours, redevable à l'acheteur d'une indemnité égale à 10 % du montant de la valeur hors TVA de la commande.

ARTICLE 9. DROIT DE RETRACTATION

9.1. Conformément à l'article VI. 47 du Code de droit économique, le consommateur qui a conclu un conclu à distance dispose d'un délai de rétraction de 14 jours calendrier à compter du lendemain du jour de la livraison pour retourner, à ses frais, les produits achetés et ne lui convenant pas.

9.2. Tout retour devra être signalé au préalable au moyen du formulaire de rétractation disponible à sur le site www.c-de-c.be ou par courriel à l'adresse info@c-de-c.be, DY3 IMPORTS SPRL confirmera par e-mail que le retour lui a bien été notifié.

9.3. Le produit devra soit être délivré en main propre au siège de DY3 IMPORTS SPRL (uniquement possible sur rendez-vous), soit être retourné à l'adresse du siège social de DY3 IMPORTS SPRL. Seuls seront repris les produits renvoyés dans leur ensemble, dans leur emballage (carton ou caisse en

bois) d'origine complet et intact, et en parfait état de revente. Tout produit qui aurait été abîmé, ou dont l'emballage d'origine aurait été détérioré, ne sera ni remboursé ni échangé.

9.4. Dans l'hypothèse de l'exercice du droit de rétractation, le consommateur a le choix de demander soit le remboursement des sommes versées, soit l'échange du produit. Dans le cas d'un échange, la réexpédition se fera aux frais du consommateur. En cas de demande de remboursement, DY3 IMPORTS SPRL s'engage à rembourser les sommes versées par le consommateur dans un délai de quatorze jours à compter de la réception par DY3 IMPORTS SPRL des produits renvoyés. L'utilisateur sera remboursé par re-crédit de son compte bancaire (transaction sécurisée) en cas de règlement par carte bancaire ou par virement bancaire.

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

La survenance de tout évènement, tels que notamment, toutes interruptions de production, de transport ou de livraison, grèves, lock-out, embargo, guerres, attentats terroristes ou conséquences d'attentats, insuffisance de matières premières, épidémies, intempéries et plus généralement, tout évènement de nature similaire affectant les parties ou leurs fournisseurs et retardant ou rendant impossible l'exécution de leurs obligations respectives, suspend l'exécution de leurs obligations respectives. La partie qui invoque un tel évènement notifiera à l'autre partie dans les plus brefs délais la preuve de sa survenance. L'exécution de ses obligations sera suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'évènement, étant entendu qu'aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie. Les parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés. Si la force majeure dure plus de 60 jours, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat de vente. À défaut d'accord, chaque partie a le droit de résilier le contrat par notification adressée à l'autre partie et sans indemnité.

ARTICLE 11 : PRESTATIONS DE SERVICES

11.1. Dans l'hypothèse où le service des produits vendus sur place est compris dans la vente, lors de manifestations diverses de type festif, évènementiel, familial, professionnel (conférences séminaires), ou de modules didactiques de dégustation, conformément au bon de commande, il est stipulé que le Client fournira à DY3 IMPORTS SPRL l'eau courante ainsi que l'alimentation et distribution électrique nécessaire à la réalisation de sa prestation.

11.2. Le matériel apporté par DY3 IMPORTS SPRL lors de sa prestation se fait sous la seule et entière responsabilité du Client qui sera tenu d'indemniser toute perte et dégât généralement quelconques pouvant survenir à ce matériel. Le Client indiquera tous les obstacles ou dangers que peuvent receler les lieux. À cet égard, le Client garde la responsabilité des dommages à ses biens ou au matériel ou personnel de DY3 IMPORTS SPRL provenant d'indications incomplètes.

11.3. Le Client s'engage à mettre à disposition du personnel de DY3 IMPORTS SPRL plusieurs emplacements de parking sur le lieu de l'évènement.

11.4. Le Client s'engage également à prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger adéquatement ses locaux contre tous les types de dégâts qui peuvent être liés à l'évènement organisé.

11.5. Le Client se porte garant envers DY3 IMPORTS SPRL d'être en règle vis-à-vis de toutes les autorités publiques ou privées conformément à la législation relative à la vente et à la distribution de boisson et dispense DY3 IMPORTS SPRL de vérification à ce sujet.

11.6. Toute annulation de l'évènement doit être signalée au moins sept jours ouvrables avant la date de prestation.

ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

12.1. Les créations (supports informatiques, analyses, logos, logiciels, outils bureautiques, documentations...) de DY3 IMPORTS SPRL sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et restent sa propriété pleine et entière, sauf disposition expresse en sens contraire.

12.2. Les créations DY3 IMPORTS SPRL ne peuvent être utilisées par le Client que dans le cadre des conventions qui ont été conclues synallagmatiquement et uniquement sur le territoire belge, sauf autorisation expresse en sens contraire.

12.3. Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter ou de modifier, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports informatiques, écrits ou autres ressources mis à disposition sans l'accord préalable et écrit de DY3 IMPORTS SPRL.

12.4. DY3 IMPORTS SPRL déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux services commercialisés et mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

ARTICLE 13 : PROTECTION DES MINEURS ET CONSOMMATION

La vente d'alcool à des mineurs de moins de 16 ans est interdite en Belgique. Il est en outre interdit de vendre des boissons spiritueuses aux jeunes de moins de 18 ans.

DY3 IMPORTS SPRL rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et recommande d'en consommer avec modération.

Le Client s'engage à avoir 18 ans accomplis en signant le bon de commande.

ARTICLE 14 TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

14.1. DY3 IMPORTS SPRL traite les données à caractère personnel du Client dans le cadre de la relation contractuelle avec le Client.

14.2. Les données à caractère personnel communiquées par le Client seront traitées conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

14.3. DY3 IMPORTS SPRL agit en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel, qu'elle effectue aux fins suivantes : administration de la Clientèle, exécution du contrat de vente, promotion de ses produits et services, l'établissement de campagnes de marketing direct, en ce compris par le biais de courrier électronique. À tout moment, le Client a le droit de demander l'accès à ses données personnelles, ainsi qu'à procéder au contrôle et à la rectification gratuite de ses dernières.

14.4 À tout moment le Client a le droit de s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

ARTICLE 15 : CLAUSE DE MEDIATION

15.1. Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif aux présentes conditions générales de vente ou découlant de leur interprétation ou de leur application sera soumis à une médiation.

15.2. À cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

15.3. Le médiateur sera choisi par les parties dans l'arrondissement judiciaire de leur choix.

ARTICLE 16 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

16.1. Le contrat de vente et les présentes conditions générales sont régis, interprétés et exécutés conformément au droit belge, sans préjudice, pour le Client agissant à des fins non professionnelles, de la protection que lui assurent les dispositions impératives du droit qui serait applicable en l'absence de cette clause, conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement n°593/2008.

16.2. Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales de vente ainsi qu'à toute conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions du siège social de DY3 IMPORTS SPRL, sauf si le Client agit à des fins non professionnelles, auquel cas, le litige est soumis, au choix du demandeur, à la compétence des juridictions désignées par l'article 624, 1^{er}, 2^e ou 4^e du Code judiciaire.